



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 62 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Arrêté N °2013294-0002 - du 21 octobre 2013 modifiant les conditions d'enrichissement de certains vins rouges de Gironde de la récolte 2013	1
--	---



PREFET DE LA REGION AQUITAINE

ARRETE DU 21 OCT. 2013
modifiant les conditions d'enrichissement de certains vins rouges de Gironde
de la récolte 2013

Le Préfet de la région Aquitaine,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 modifié portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement « OCM unique ») modifié ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié,

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Aquitaine du 2 octobre 2013 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins rouge de Gironde et de Dordogne et de certains vins du Lot et Garonne de la récolte 2013 ;

Vu l'avis du CRINAO du 18 octobre 2013 ;

Sur propositions du Délégué territorial de l'Institut de l'origine et de la qualité en date du 18 octobre 2013,

ARRÊTE

Article 1

Les conditions pour l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins rouge de Gironde autorisée par l'arrêté susvisé du 2 octobre 2013 mentionnés en annexe 1 du présent arrêté, issus de raisins récoltés l'année 2013 sont modifiées dans les limites fixées à cette même annexe.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont d'application immédiate.

Article 3

La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Aquitaine, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **21 OCT. 2013**

Le Préfet de Région,


Michel DELPUECH

Annexe 1

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée

Nom de l'appellation d'origine contrôlée / appellation d'origine protégée (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s) (Le cas échéant)	Type(s) de vin (Le cas échéant)	Variété (Le cas échéant)	Département ou partie de département concernée (Le cas échéant)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
Blaye Côtes de Bordeaux	rouge		Merlot N	Gironde	1,5	189	11	
Blaye Côtes de Bordeaux	rouge		Autres cépages	Gironde	1,5	180	11	
Cadillac Côtes de Bordeaux	rouge		Merlot N	Gironde	1,5	189	11	
Cadillac Côtes de Bordeaux	rouge		Autres cépages	Gironde	1,5	180	11	
Castillon Côtes de Bordeaux	rouge		Merlot N	Gironde	1,5	189	11	
Castillon Côtes de Bordeaux	rouge		Autres cépages	Gironde	1,5	180	11	
Francs Côtes de Bordeaux	rouge		Merlot N	Gironde	1,5	189	11	
Francs Côtes de Bordeaux	rouge		Autres cépages	Gironde	1,5	180	11	
Graves	rouge		Autres cépages que Merlot N	Gironde	1,5	171	11	